

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 25 septembre 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le vingt-cinq septembre à **vingt heures**,

Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 18 septembre 2025**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. BAILLET Eric, Mme GIROIRE Anita, M. VERDON Laurent, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, M. GUITTON Davy, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme MASSÉ Jackie, M. VIVIER Luc, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT Laurence.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

=*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 28 août 2025. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

=*==*==*==*==*==*==*==*==*==

L'ordre du Jour est le suivant :

Délibérations :

- 1- DIA : parcelle AH n°90 (achat de parcelle dans le cadre d'une application du DPU)
- 2- Convention de lecture publique entre l'Agglo et la commune (médiathèque)
- 3- Convention avec le SECO pour installation antenne dans l'église
- 4- Devis pour étanchéité du toit de l'école
- 5- Devis sol de classe
- 6- Devis portes salle de réfectoire
- 7- Devis mobilier classe flexible
- 8- Devis cimetière

Informations :

- ✓ Projet aménagement îlot Poussard
- ✓ CME
- ✓ Protection sociale complémentaire

Dates à fixer :

- Réunion d'adjoints : mercredi 08 octobre 2025 à 18h30
- Réunion du personnel : vendredi 26 septembre à 18h00 à la Maison de la Plaine
- Réunion Commission Affaires Sociales et finances (quotients familiaux à revoir) : mardi 4 novembre 2025 à 20h30
- Réunion info / communication : mercredi 15 octobre à 20h30

Questions diverses :

DÉLIBERATIONS

1- Achat de parcelle dans le cadre de l'application du droit de préemption urbain AH n°90 (DE 2500061)

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais vise désormais à pratiquer la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) en engageant la désimperméabilisation des sols et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

Considérant que l'acquisition de la parcelle AH n° 90 est une mesure préventive pour procéder à l'infiltration des eaux pluviales de la partie amont afin de ne pas surcharger la rue du Château d'Eau. Dans le cadre de l'application du droit de préemption urbain, madame Le Maire fait part de l'acquisition de la parcelle située dans le bourg de la commune cadastrée :

- AH n°90 contenance 3 a 19 ca

Pour un montant de 15 000€ + frais d'acte suivant barème en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve à l'unanimité, l'achat de la parcelle AH n°90 pour un montant de 15 000,00 € + les frais d'acte suivant le barème en vigueur
2. Donne à l'unanimité pouvoir, à Madame le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.
3. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

2- Renouvellement de la convention de lecture publique avec l'Agglo du Niortais (DE 2500062)

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la signature d'une convention de partenariat avec l'Agglo du Niortais en novembre 2023, afin de faire partie du réseau des médiathèques de l'Agglo et de lecture publique.

Il convient de renouveler cette convention de partenariat et ainsi permettre aux usagers de la médiathèque « les mots passants » qui le souhaitent l'accès aux collections du réseau et ce afin de développer l'accès à la culture au plus grand nombre.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **approuvent à l'unanimité, le renouvellement de cette convention de partenariat avec l'Agglo du Niortais.**

3- Convention d'occupation du domaine public avec le Syndicat d'Eau du Centre-Ouest (DE 2500063)

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'occupation temporaire du domaine public soumis par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) concerne l'installation de matériels (boîtier électronique, antenne et câble) dans le clocher de l'église donc non visible de l'extérieur.

Il est précisé que le dispositif utilise des fréquences radio de 800 Mhz qui sont très inférieures aux fréquences radio utilisées par la téléphonie. Ce matériel est destiné à la télérelève des compteurs d'eau des abonnées du SECO.

Madame Le Maire informe que la convention est d'une durée initiale de 10 ans et fera l'objet d'un dédommagement de 100,00 € annuel.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à viser la convention d'occupation du domaine public par le SECO.**

4 – devis pour l’étanchéité du toit de l’école (DE 2500064)

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de fuites sur le toit de la salle chou rose constatées lors de grosses averses notamment, par conséquent des travaux de rénovations d’étanchéité doivent être faits.

Des devis ont donc été demandés, cependant certaines entreprises n’ont pas répondu à notre demande, les devis sont les suivants:

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Modification gouttière	Chauffage de l’Autize	2 872,45 €	3 446,94 €
Etanchéité de la toiture	ESO	5 454,50 €	6 545,40 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l’unanimité, les devis des entreprises Chauffage de l’Autize pour un montant de 3 446,94 € TTC et ESO pour un montant de 6 545,40 € TTC.**

5 – devis changement du sol de classe (DE 2500065)

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de l’usure du sol de la salle de classe, des devis pour des dalles en pvc ont été demandés qui sont les suivants :

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Dalles en pvc	Frère SAS	6 020,90 €	7 225,08 €
Dalles en PVC	FBC Carrelage	6 898,07 €	7 587,88 €
Lames PVC	Frère SAS	7 161,12 €	8 593,34 €
Lames en PVC	FBC Carrelage	7 054,45 €	7 054,45 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l’unanimité, le devis de l’entreprise Frère SAS pour un montant de 7 225,08 € TTC.**

6 – devis portes salle de réfectoire (DE 2500066)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de changer les portes doubles de la cantine, des devis ont donc été demandés qui sont les suivants:

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Porte double en aluminium	Frère SAS	7 184,34 €	8 621,21 €
Porte double en PVC	Frère SAS	6 646,86 €	7 976,23 €
Porte double en PVC	Renoux Benoit SARL	7 766,00 €	9 319,20 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l’unanimité, le devis de l’entreprise Frère SAS pour un montant de 7 976,23 € TTC.**

7 – devis mobilier classe flexible (DE 2500067)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'achat de mobilier pour une classe flexible réalisé en septembre 2024, une continuité d'aménagement est proposée, des devis ont été demandés:

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
Paravent assise multiple et module	Manutan	519,02 €	622,82 €
Paravent assise multiple et module	Nathan	510,84 €	613,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Manutan pour un montant de 622,82 € TTC, Monsieur Éric BAILLET, n'ayant pas pris part au vote.**

8 – devis columbarium : ajout d'une extension (DE 2500068)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de rajouter un étage au columbarium du cimetière de la commune, puisqu'il ne reste qu'une case de disponible à ce jour, des devis ont été demandés:

Désignation	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
4 cases supplémentaires	Pompes funèbres Martin	2 953,33 €	3 544,00 €
4 cases supplémentaires	Pompes funèbres Geoffroy	1 952,50 €	2 343,00 €

Le problème des cavurnes est évoqué, il faudrait les rendre attractives.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **approuvent, à l'unanimité, le devis de l'entreprise de Pompes funèbres Goeffroy pour un montant de 2 343,00 € TTC.**

INFORMATIONS

- Projet îlot Poussard : suite à la réunion en visio avec la Maison du Marais, le projet serait de 12 logements. Un prochain rendez-vous est pris le 08/10/2025 avec le conseil départemental et ID79 pour l'aménagement de la RD 123.
- CME : rappel de la date des élections et organisation des votes.
- Protection sociale complémentaire : présentation de la prévoyance et de la santé, des contrats proposés par le cdg79 et ce qui est fait dans la commune. La commune retient le contrat collectif du cdg79 pour la prévoyance et propose dans un 1^{er} temps de donner le choix aux agents sur la santé pour voir ce qu'ils préféreraient.

DATES A FIXER

- Réunion d'adjoints : mercredi 08 octobre 2025 à 18h30
- Réunion du personnel : vendredi 26 septembre à 18h00 à la Maison de la Plaine
- Réunion Commission Affaires scolaires et finances (revoir les quotients familiaux) : mardi 04 novembre 2025 à 20h30
- Réunion commission info / communication : mercredi 15 octobre 2025 à 20h30

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h00.